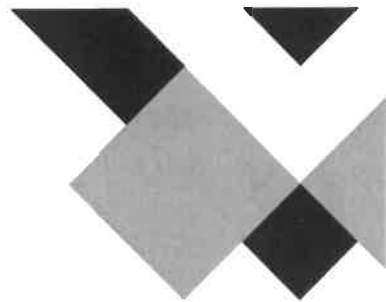




**LES AMIS DES BENEDICTINES
DE L'ANNONCIATION**

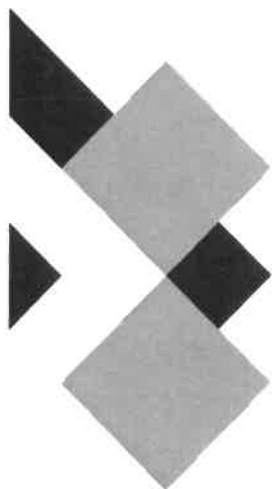
ABBAYE NOTRE DAME DE L'ANNONCIATION

750, chemin des Ambrosis

84330 LE BARROUX

RNA W843000254

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2025**



corexx

Société de commissariat aux comptes inscrite à la compagnie de Montpellier-Nîmes
Siège social : COREX-SUD, 216 boulevard Pierre Boule – 84000 AVIGNON
Tél : 04 90 86 64 73 – www.corexx.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents financiers présentés aux membres de l'association.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et a				
Immobilisations corporelles				
Terrains	284 530	284 530		
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag				
Autres immobilisations corporelles	86 843	86 843		
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	16 112		16 112	16 112
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	387 486	371 374	16 112	16 112
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances				69
Divers				
Valeurs mobilières de placement	713 006		713 006	665 958
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	80 850		80 850	167 282
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	793 856		793 856	833 309
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 181 342	371 374	809 968	849 421

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises et Transferts de charge						
Cotisations						
Autres produits	257 972		250 735		7 236	2,89
Produits d'exploitation	257 972		250 735		7 236	2,89
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges extér	117 789		130 316		-12 527	-9,61
Impôts et taxes						
Salaires et Traitements						
Charges sociales	132 163		138 565		-6 402	-4,62
Amortissements et provisions						
Autres charges						
Charges d'exploitation	249 952		268 881		-18 929	-7,04
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 020		-18 145		26 165	-144,20
Opérations faites en commun						
Produits financiers	38 572		25 213		13 359	52,98
Charges financières	11		1 438		-1 427	-99,24
Résultat financier	38 561		23 776		14 785	62,19
RESULTAT COURANT	46 581		5 631		40 950	727,28
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	90 000		70 000		20 000	28,57
Résultat exceptionnel	-90 000		-70 000		-20 000	28,57
Impôts sur les bénéfices	893		782		111	14,16
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-44 312		-65 151		20 839	-31,99

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LES AMIS DES BENEDICTINES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 809 968 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 44 312 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 26 décembre 2023 modifie le plan comptable général et s'applique à partir du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	284 530			284 530
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	17 787			17 787
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	69 057			69 057
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	371 374			371 374
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	16 112			16 112
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	16 112			16 112
TOTAL	387 486			387 486

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 13 244 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	5 000	5 000		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	436			436
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 558	5 558		
Dettes fiscales et sociales	893	893		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 358	1 358		
Produits constatés d'avance				
Total	13 244	12 808		436
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	5 450
Total	5 450